

Décision

Générale

colonial

Décision n° 768 12 juillet 1952

n° 768 12

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 juillet 1952

Numéro JO

n° 8 du 01/08/1952

Date du numéro

1 août 1952

TEXTE INTÉGRAL

Pour compter du 1er juin 1952, le salaire mensuel de M. Pihodes (Pierre), comptable auxiliaire du Service des Travaux publics (Usine des Eaux), est porté à trente-neuf mille francs (39.000 fr.), exclusif de toute indemnité y compris celles pour, charges de famille.